

Commune de
N° de PC ou de DP

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pièces à fournir :				
La présente demande complétée.Plan de masse précisant :				
La position de l'immeuble et des immeubles voisins, et dans la mesure du possible le sens				
de la pente. o L'emplacement du dispositif.				
 La position du réseau d'eaux pluviales, des puits, sources, ruisseaux, etc., dans un rayon de 50 m. 				
 La position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes, sur la parcelle. 				
 □ Plan en coupe de la filière et de l'habitation y compris puits d'infiltration (si concerné). □ Etude d'aptitude des sols. 				
☐ Etude particulière (pour un projet autre qu'habitation individuelle).				
☐ La notice fabricant concernant les différents appareils du dispositif.				
Coordonnées du demandeur				
☐ Madame ☐ Monsieur				
Nom: Prénom:				
N°Voie:				
Code Postal: Commune:				
☎:				
Désignation de la parcelle concernée				
Cadastre: Section:				
N° Voie:				
Lieu dit:				
Commune de				
N° de Permis de construire				
<u>Caractéristiques de la parcelle et de l'environnement</u> Superficie totale de la parcelle :				
Superficie disponible pour l'assainissement :				
Nature de cette surface disponible (pelouse, friche, culture, place, arbre):				
Type de pente :				

Choix de filière défini par :	schéma de zona	age	☐ étude à la parcelle (à joindre)
Aptitude du sol			
Terrain inondable	□ Oui	□ Non	
Hydromorphie :			
Perméabilité :			
Nappe d'eau:			
**			
Nature du projet		Installateur du d	ispositif d'assainissement
☐ Construction neuve		Nom :	
☐ Réhabilitation de l'existant		雷 :	
Caractéristiques de l'immeul	<u>ole</u>		
☐ Habitation individuelle	☐ Autre usa	age (préciser)	
Résidence :	☐ Secondai	ire	
Nombre de chambres			
Sous-sol?	Avec évacu	ation des eaux usée	es? 🗖 Oui 🗖 Non
Etude de filière			
Réalisée :	□ Oui	□ Non	Date :
Bureau d'étude :			
Filière préconisée :	☐ Tranchées d'épandage		
F	☐ Filtre à sable drainé		
	☐ Filtre à sable non drai☐ Tertre	né	
	☐ Filière agréées Minist	O /	le l'Energie, du Développement
	Durable et de la Mer (M) Autre:	EDDM)	
Eau disponible			
21	☐ Adduction☐ Captage *	☐ Puits déclaré * ☐ Puits non déclar	□ Source * ré
,	* Distance par rapport au s	système de traiteme	ent : >35 m : □ Oui □ Non
Situation :	☐ Sur tern	ain mitoyen	
La filière est-elle dans un périn	nètre de captage d'eau pot	able ?	□ Non
Destination des eaux pluviale	<u>es</u>		
	☐ Branchement réseau p	oublic	
	☐ Réseau de surface (for	ssé, caniveaux, nou	e)
	☐ Infiltration sur la parc	elle	
	☐ Rétention (cuve, mare	e)	
	☐ Autre :		
RAPPEL : Le rejet des eaux	pluviales vers la filière d	e traitement est <u>in</u>	terdit.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EQUIPEMENT

☐ Filière agréée					
Numéro Nombre	o d'agrément : e d'Equivalent Ha	abitant (EH):			
☐ Filièr	e classique				
	indicatives				
Logement de 3 chambres	Par chambre supplémentaire	TRAITEMENT PRIMAIRE			
		Fosse septique toutes eaux à double ventilation et filtre incorporé - Volume			
3 m²	+ 1 m ²	 Prétraitement séparé des eaux ménagères et des eaux vannes Gui □ Non Fosse situé à plus de 10 m de 			
		l'habitation			
		TRAITEMENT SECONDAIRE			
45 ml	+ 15 ml	☐ Epandage horizontal souterrain Longueur de tranchée			
25 m²	+ 5 m ²	☐ Filtre à sable vertical non drainé Superficie affectée			
25 m ² (au sommet)	+ 5 m ² (au sommet)	☐ Tertre d'infiltration Superficie affectée : ☐ graviers			
		Epuration avant évacuation (terrain imperméable)			
25 m²	+ 5 m ²	☐ Filtre à sable vertical drainé Superficie affectée			
> Evac	uation des e	eaux traitées			
☐ Réseau pu☐ Puits d'inf☐ Epandage☐ Autre	blic d'eaux pluvia iltration (dérogati	ion communale et préfectorale) ☐ Non			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
- 35 m - 5 m d	des puits et capta le toute habitation les limites de	es à respecter aux abords du dispositif : liges destinés à l'eau potable Pour la zone de traitement			

Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien de ses installations.

Les fosses septiques « toutes eaux » seront vidangées au moins tous les 4 ans. Les installations compactes type micro-stations font l'objet d'un entretien différencié selon les préconisations constructeurs.

IMPORTANT

- Le demandeur s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.
- Le demandeur et le constructeur s'engagent à réaliser l'installation en son entier, conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1.
- Le demandeur s'engage à payer les frais de contrôle de la conception du dispositif et de vérification de la bonne exécution des travaux auprès du SPANC de la CAMG.

d'eau utilisés pour la consommation humaine et, pour les c habitation et 3 m des limites de propriété (zone de traitement un Le demandeur s'engage à prévenir le service instructeur afin qu'une visite de contrôle de bonne exécution soit réalisée. A, le	iquement). r (SPANC) avant le recouvrement des ouvrages,
Avis du service instructeur	
☐ Avis favorable	
☐ Avis défavorable :	
Date	
Avis de la Mairie Dossier reçu le	Cachet de la mairie
Pour avis avant visa du service instructeur en cas de rejet d'un lit filtrant ou d'un filière compacte agréée dans un puits d'infiltration	
ou bien lorsque le rejet se situe à l'intérieur d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable. □ Avis favorable □ Avis défavorable	<u>Visa du maire</u>
protection rapprochée de captage d'eau potable. Avis favorable Avis défavorable	Visa du maire
protection rapprochée de captage d'eau potable. □ Avis favorable □ Avis défavorable Avis du SPANC □ Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est con l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié. □ Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas au	nforme aux caractéristiques de l'habitation et à
protection rapprochée de captage d'eau potable. ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐ Avis du SPANC ☐ Avis favorable: la filière d'assainissement projetée est con l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.	nforme aux caractéristiques de l'habitation et à daptée aux caractéristiques de l'habitation et à
protection rapprochée de captage d'eau potable. □ Avis favorable □ Avis défavorable Avis du SPANC □ Avis favorable : la filière d'assainissement projetée est con l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié. □ Avis défavorable : la filière d'assainissement n'est pas au	nforme aux caractéristiques de l'habitation et à